



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120183

N/REF : 16/12/2025 12H09 C:002640 I:32601
V/REF : F57603
V/Email reçu le Mardi 16/12/2025 à 12H09

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 4755
IMMEUBLE : VILLAS HELIOTROPES
CHEMIN DU CHATEAU DU SOLEIL
01700 BEYNOST

Dardilly, le 29 Décembre 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE 51 CHEMIN DU CHATEAU DU SOLEIL - LOGEMENT M ROZET/ZIANE TEL
0771671005 AU RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REMISE EN ETAT ELECTRIQUE SELON CHIFFRAGE SOIT 250€
HT SUITE A DEBUT D INCENDIE DANS LA CUISINE

Donneur d'ordre : Mme C. TOGNINI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 19/12 A 11H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MR ROZET/IZIANE AU RDC
CONTROLE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA CUISINE SUITE A INCENDIE
VERIFICATION DES LIGNES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES, CONTROLE DES
LIGNES ET APPAREILLAGES.
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 2 PRISES DE COURANT BRULEES AU NIVEAU DU
PLAN DE TRAVAIL ET LES BOITES D'ENCASTREMENT POUR QUE LES APPAREILLAGES
SOIENT FIXES CORRECTEMENT
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 19/12/25 à 18H58 Mme C. TOGNINI

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Remise en etat install.apres incendie	1	250,00	250,00



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120183

TOTAL H.T.	250,00
T.V.A. a 10,00%	25,00
TOTAL T.T.C.En EURO	275,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

 Référence à rappeler
Commande N°F57603
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR
SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

Emetteur : MME TOGNINI Catherine

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY
1612 1205
Prestation Parties Privatives
HP 4755 SIN 250884, Travaux à réaliser entre le 16/12/2025 et le 31/12/2025
Votre contact : Manon SOLER-BELMONTE
REMISE EN ETAT ELEC SELON CHIFFRAGE

Les Villas Héliotropes (ALH - 4755 - C - 51)

51 chemin du château du soleil

01700 BEYNOST Logement n° 443189, porte n°U303, Rez-de-chaussée, Type 3

 Occupant : 577888/59 MME ROZET M. ZIANE
 portable : 0771671005

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricité	250,00	1,00 U	250,00	10,00%
SELON CHIFFRAGE				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	250,00 €
Total TVA	10,00% 25,00 €
Total TTC	275,00 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR